



Association Romande pour la Valorisation des Arts

REGLEMENT DE L'ATELIER-GALERIE

1. Les locaux

La galerie se compose de 2 espaces de 30m² environ, avec une vitrine, permettant aux artistes de structurer ou thématiser leur exposition, une petite cuisine, des toilettes avec lavabo.

2. Les exposants

La galerie accueille pour une durée de 14 jours :

Les membres ARVA

Les artistes invités par un membre ARVA

Les artistes qui ne sont pas membres de l'association.

3. Contrats exposants

Les membres ARVA : Le montant de la location de la galerie s'élève à 500.- pour les 14 jours d'exposition.

Les membres ont la possibilité d'exposer seuls ou à plusieurs.

Le responsable de la galerie recommande aux artistes, qui souhaitent exposer à plusieurs, de constituer leur groupe avant l'inscription afin de pouvoir réserver la période d'exposition de leur choix.

Les artistes invités exposent sous la responsabilité d'un membre ARVA.

Les artistes non-membres de l'ARVA doivent au préalable déposer un dossier qui sera examiné par le comité. Le montant de la location est de 600,- pour les 14 jours d'exposition.

Tous les exposants versent un acompte de 20% du montant de leur location après réception du contrat. L'acompte versé valide la réservation.

Le solde du montant de la location sera versé au plus tard 2 mois avant le début de l'exposition.

En cas d'annulation moins de 2 mois avant la date d'exposition, la somme versée ne sera pas restituée. Par contre, l'exposant aura la possibilité de trouver un remplaçant.

Si l'un des exposants se désiste avant une exposition à plusieurs, il ne sera demandé aucun supplément aux exposants restants.

Chacun peut consulter le planning sur le site arva.ch ou à l'atelier-galerie ARVA.

Expositions collectives :

Chaque année une ou plusieurs expositions collectives à thème sont proposées aux membres de l'ARVA.

4. Conditions

Le changement d'exposants, la remise des clefs et l'état des lieux se font le jeudi à 18h30. (il y a également possibilité de s'arranger entre exposants pour l'horaire). La galerie doit être vide et propre.

La clé est remise contre une caution de CHF 40.- rendue lors du retour de la clé à la fin de la période de location. L'association ARVA décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégâts. Les exposants peuvent conclure une assurance personnelle.

Les frais de vernissage et publicité sont à la charge des exposants.

Les exposants assurent le gardiennage. Une liste de personnes à disposition pour dépanner en cas de besoin se trouve affichée dans la galerie ainsi que sur le site.

Les exposants s'engagent à mentionner sur leurs affiches et flyers, le logo de l'ARVA ainsi que l'adresse de la galerie : **Atelier-Galerie - Rue d'Italie 12 - Vevey**

5. Horaire officiel de la galerie

Du mardi au vendredi de 14h30 à 18h00

Samedi de 11h00 à 17h00

Fermeture : dimanche et lundi

Les exposants peuvent modifier les heures et jours d'ouverture à leur convenance, à condition que l'horaire soit annoncé clairement sur la porte d'entrée.

Chacun veillera à respecter la tranquillité des habitants de l'immeuble et du voisinage.

6. Utilisation des locaux

Les exposants sont libres d'organiser des cours et des animations pendant leur exposition.

Les membres qui désirent travailler, organiser des cours ou des animations à l'atelier, pendant les heures d'ouverture de la galerie, demanderont l'autorisation aux exposants.

Le comité ARVA pourra également s'y réunir pendant les heures de fermeture.

Les exposants veilleront à ce que la vitrine soit toujours impeccable.

Les exposants sont priés de rendre la galerie propre et en ordre et d'évacuer leurs déchets.

L'affichage sur la porte d'entrée est réservé exclusivement aux exposants du moment et à l'exposition suivante.

A disposition des exposants :

Tiroirs sous la vitrine

Chevalets à poser

Réfrigérateur à vider et nettoyer à la fin de l'expo

Machine à café à capsules, bouilloire, à éteindre chaque soir et à nettoyer à la fin de l'expo

Four à micro-ondes à rendre propre

Vaisselle et meubles de rangement

Linges de cuisine et matériel de nettoyage

Tables et chaises

Le règlement est affiché au local avec le planning de location.